

## Séance du 26 février 2018

**Présents :** M. D. DRAUX, Bourgmestre ff. – Président  
MM. ~~B. SIRAULT~~, I. URBAIN, F. van HOUT, P. BOUVIEZ,  
A. MALOU, Echevins  
M. J. DONFUT, Président du CAS  
MM. Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK,  
F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE,  
V. RUSSO, JM. DUPONT, ~~C. FONCK~~, M. DISABATO,  
~~S. VANOVERSCHELDE~~, ~~I. DUPONT~~, F. DESPRETZ,  
~~R. WASELYNCK~~, ~~B. GALLEZ~~, EM. HAMOUMI, C. DUFRASNE,  
A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE, Conseillers  
Communaux  
M. P. WILPUTTE, Directeur Général

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance et excuse l'absence de Mesdames I. DUPONT, B. GALLEZ, C. FONCK, S. VANOVERSCHELDE et R. WASELYNCK

Il demande ensuite que soient retirés de l'ordre du jour les points relatifs à l'ASBL Garance et à la RCA.

Il aborde ensuite l'ordre du jour.

### **Présentation des comptes de l'exercice 2017, du rapport d'activités 2017, du budget 2018 et du plan d'actions 2018 de l'ASBL « ADL de Frameries »**

En date du 4 juillet 2014, le Gouvernement wallon a décidé d'agréer l'ADL de Frameries pour une durée de 6 ans (renouvelable) à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

En vertu des dispositions légales et réglementaires en la matière, l'ADL est tenue de remettre chaque année un rapport d'activité ainsi que les comptes annuels à la Division de l'Emploi et de la Formation professionnelle de la Direction générale de l'Economie et de l'Emploi du Ministère de la Région wallonne.

La Commune de Frameries, en tant que fondatrice de l'ASBL « ADL de Frameries » est membre de l'ASBL. L'article 35 des statuts de l'ASBL indique que les comptes de l'exercice écoulé, le budget pour l'exercice suivant, le plan d'action et le rapport d'activité doivent être communiqués au Conseil communal annuellement préalablement à leur approbation par l'Assemblée Générale de l'ASBL.

Madame van HOUT prend la parole et, comme chaque année, remercie les services de l'ADL pour le travail accompli et l'élaboration de ce rapport d'activités et projet pour l'année 2018. Elle donne ensuite les explications par rapport aux axes 1 et 2 et donnera ensuite la parole à Monsieur DEBAISIEUX pour les explications concernant les axes 3 et 4.

Pour ce qui concerne la maternité commerciale, l'ADL a travaillé au lancement officiel du Novacentre et à l'implantation des premiers indépendants depuis 2014. En 2017, le bilan que l'on en tire c'est que deux des occupants du Novacentre ont quitté la

maternité commerciale pour acquérir une surface. Ces locaux sont donc à nouveau à occuper, les tarifs au niveau de la location ont diminué, ils passent de 5 € à 3 € du m<sup>2</sup>. Les objectifs pour l'année 2018 sont de réaliser une campagne de communication intégrée dans une stratégie de communication globale en vue de trouver de nouveaux commerçants. Cette campagne s'étalera de mars à octobre 2018.

Pour ce qui concerne l'axe 2, c'est l'axe commercial. Le point fort est la création d'une journée dédiée au commerce local. La première édition en 2013 avait regroupé 60 commerçants et avait connu un succès non négligeable. En 2014, 72 commerçants y avaient pris part. En 2015 et 2016, le nombre de commerçants y participant a diminué. En effet, il a été constaté un manque d'investissement des commerçants qui semble être une tendance générale en Wallonie. Dès lors, le service des fêtes a créé un concept en collaboration avec les commerçants. En 2017, l'organisation de Frameries fête la France a connu un très grand succès. Pour 2018, l'objectif reste donc le même, l'expérience sera renouvelée avec Frameries fête l'Italie. L'ADL accordera une attention particulière à la mise en valeur des commerces et à leur participation aux activités festives.

Madame van HOUT informe également l'Assemblée qu'il y aura la mise en place d'une plateforme commerciale numérique pour les commerces locaux regroupant information, interaction et possibilité de vente en ligne. Cette plateforme est proposée par la Société Nearshop et vise une dynamisation commerciale par le biais d'une politique de communication plus moderne et accessible à tous.

Ensuite, toujours au niveau des commerces, il y aura la mise en place d'un Urban Lifestyle Point dans le nouvel atrium et la placette publique de l'Epicentre. C'est un projet qui consiste à aménager et à gérer les espaces publics en permettant aux citoyens de s'approprier les lieux. Pour ce faire, il y a eu un travail de contextualisation, de sondage et de réflexion duquel est ressorti la mise en place d'un programme annuel de l'occupation de l'Atrium. Du mobilier urbain sera installé sur la placette, un travail sera effectué sur la signalétique de l'espace, l'ADL étudiera la possibilité de proposer le wi-fi gratuit dans les lieux, il y aura des actions de promotions au niveau du parking.

Madame van Hout donne ensuite la parole à Monsieur DEBAISIEUX pour ce qui concerne les autres axes.

Monsieur DEBAISIEUX donne les explications au niveau de l'axe 3 qui concerne le tourisme, la culture, l'agriculture et le développement rural. Le marché des produits du terroir va se poursuivre une fois par mois. En 2018, de mars à novembre le marché aura lieu le 2<sup>ème</sup> vendredi du mois à la place du 3<sup>ème</sup> actuellement. Il y a également, dans les actions menées sur ce chapitre, l'intensification du partenariat avec le PASS.

Pour ce qui est de l'axe 4, l'ADL continue de participer à la rédaction de toute une série d'articles dans le journal communal. Un autre élément également c'est la participation de l'ADL au renouvellement des outils de communication de la Commune. Voici en résumé ce que l'on peut dire du plan d'actions de l'ADL.

Monsieur DEBAISIEUX remercie ensuite le service de l'ADL pour le travail accompli.

Monsieur DISABATO prend à son tour la parole. Il remercie Madame van HOUT et Monsieur DEBAISIEUX pour la présentation qui vient d'être faite. Il remercie ensuite aussi les équipes qui travaillent derrière. Il trouve que le concept est vraiment très intéressant. Il souhaite ensuite avoir plus d'explications par rapport au service que l'on compte proposer par rapport aux commerçants via la page facebook.

Madame van HOUT répond à Monsieur DISABATO qu'il ne s'agit pas d'une page facebook, que ce n'est pas un réseau social mais un site accessible aux citoyens qui sera mis en lien avec le site internet communal. Ce lien permettra à chaque commerçant d'ouvrir une fenêtre. Le commerçant pourra également insérer une photo, et éventuellement un commentaire pour expliquer son activité commerciale. Il ne s'agit pas d'un outil de communication mais d'un outil d'information. Les frais d'acquisition du programme seront pris en charge. A partir de cela, cette même société propose aux commerçants qui le souhaitent de faire du e-commerce. Une autre possibilité, c'est le site internet à financer par le commerçant.

Madame van HOUT revient ensuite sur la première remarque de Monsieur DISABATO relative aux difficultés rencontrées par rapport à l'assouplissement des règles. Elle rappelle qu'il s'agit d'un projet FEDER et que l'on ne peut dès lors faire ce que l'on veut. Une société de services ne pourrait donc pas être admise. Dès lors, une discussion a eu lieu sur la nécessité d'ouvrir des portes mais il faut voir avec la Tutelle.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, I. URBAIN, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, Cl. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE**

Décide :

Article 1 : d'approuver les comptes de l'exercice 2017, le rapport d'activités 2017, le budget pour l'exercice 2018 et le plan d'actions 2018 de l'ASBL « ADL de Frameries ».

La délibération requise est adoptée.

**Personnel technique - Décision de principe du recrutement statutaire d'un premier attaché technique spécifique de niveau A4sp**

Suite à l'approbation des prévisions budgétaires 2018 par le Gouvernement wallon en date du 31/01/2018, et conformément à la note d'embauche et de promotion votée par le Conseil Communal le 19/12/2017,

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, I. URBAIN, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, Cl. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE**

Décide :

- Article 1 : de déclarer l'emploi de premier attaché technique spécifique de niveau A4sp vacant au cadre technique du personnel communal de l'Administration.
- Article 2 : d'adhérer au principe de ce recrutement statutaire.

La délibération requise est adoptée.

**Création d'un réseau points-nœuds en Cœur du Hainaut dans le cadre de la supracommunalité en Province de Hainaut – Années 2017-2018.**  
**Convention : Modalités de préfinancement, de mise en place et d'entretien du réseau**

Dans le cadre de l'appel à projets supra-communaux lancé par la Province de Hainaut, le Conseil Communal du 25 septembre 2017 a décidé d'adhérer au projet de réseau points-nœuds en Cœur du Hainaut.

La Province de Hainaut versera le subside disponible dans le cadre de cet appel à projets à l'opérateur ayant personnalité juridique, à savoir la Maison du Tourisme de la Région de Mons, qui recevra une subvention de 100 % de la dotation 2017.

La dotation 2018 sera octroyée en deux phases et il est dès lors impossible pour l'opérateur désigné d'avancer sur fonds propres la dernière tranche de la dotation.

Chaque commune est donc invitée à préfinancer 25 % de sa dotation totale 2017 et 2018 à la Maison du Tourisme, soit un montant de 4.084,88 euros.

Une convention doit être établie entre la commune et l'opérateur. Ce document traite du préfinancement, de la mise en place du réseau final, et de l'entretien du réseau.

Monsieur DISABATO remercie Monsieur Marc LENEL qui a fait un beau schéma permettant la bonne compréhension du dossier.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, I. URBAIN, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, Cl. DUFRASNE, A. WILPUTTE,**

## **A. MURATORE, C. RUELLE**

Décide :

Article 1 : D'adhérer à la convention ci-jointe et d'accepter les modalités de préfinancement, de mise en place et d'entretien du réseau, tel que précisé dans ladite convention.

Article 2 : D'inscrire à la prochaine modification budgétaire la somme nécessaire au préfinancement de 25% de la dotation totale 2017 et 2018, soit 4.084,88€.

Article 3 : Sous réserve d'approbation de la modification budgétaire par la tutelle, d'avancer la somme équivalente à 4.084,88€ à l'opérateur auquel la Commune est rattachée, à savoir La Maison du Tourisme de la Région de Mons asbl.

Article 4 : De désigner au sein de la Commune une personne de contact qui aura le rôle « d'agent-relais » pour le projet, à savoir,

Nom/Prénom : LENEL Marc  
Fonction/Service : Géomètre  
Mail : [mlenel@frameries.be](mailto:mlenel@frameries.be)  
N° Téléphone : 065/611.211

Article 5 : De désigner au sein de la Commune une personne qui effectuera la visite de terrain avant le placement définitif des poteaux et balises du réseau points-nœuds sur la Commune, avec l'entreprise désignée pour le balisage, l'agent de la Province du Hainaut à la base de la cartographie et l'opérateur, à savoir,

Nom/Prénom : LENEL Marc  
Fonction/Service : Géomètre  
Mail : [mlenel@frameries.be](mailto:mlenel@frameries.be)  
N° Téléphone : 065/611.211

Cette personne aura le dernier mot pour la Commune concernant les derniers ajustements à effectuer, sur base du plan de balisage général pour la Commune qui aura été préalablement approuvé.

Article 6 : De signaler à l'opérateur tout changement dans les personnes désignées aux articles 3 et 4 de la présente délibération.

La délibération requise est adoptée.

### **Désignation d'un auteur de projet pour les travaux de voiries** **Approbation des conditions et du mode de passation**

Au vu des nombreux marchés de voiries qui vont être lancés dans les prochaines années, il y a lieu de désigner un auteur de projet qui se chargera de l'étude, de la rédaction des plans et cahier des charges, du suivi des chantiers... Tant pour la partie voirie, que pour la partie égouttage si nécessaire.

Pour ce faire, la passation d'un marché public de services est requise.

Un cahier spécial des charges a été élaboré, il y est proposé de passer le marché par procédure négociée directe avec publication préalable.

Le coût estimatif des Services s'élève à 200.000,00 € +TVAC.

La convention s'éteindra soit à l'épuisement du potentiel financier soit à l'échéance du délai de validité de la convention, à savoir 2 ans.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, I. URBAIN, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE**

Décide :

Article 1 : D'approuver le cahier des charges N° 2018/08 et le montant estimé du marché "Désignation d'un auteur de projet pour les travaux de voiries", établis par le Service Technique communal des Travaux. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 200.000,00 € TVAC.

Article 2 : De passer le marché par la procédure négociée directe avec publication préalable.

Article 3 : De financer cette dépense par le crédit inscrit à l'article 42103/733-60 intitulé « Honoraires voiries Grenadier, Defuisseaux,... » du service extraordinaire du budget communal de 2018 à hauteur de 200.000 €, en cours d'approbation par le Gouvernement Wallon

La délibération requise est adoptée.

**Mise en place d'un système de « chèque propreté » remplaçant la distribution des rouleaux de sacs poubelles à l'Administration communale – Convention**

Réuni en séance en date du 19 octobre 2017, le Collège communal a marqué son accord sur le principe de mettre en place le système de « chèque propreté ».

En date du 7 décembre 2017, le Collège communal a arrêté la liste des commerçants auxquels il sera proposé de devenir partenaire pour la mise en place du système « chèque propreté ».

Un projet de convention détaillant les modalités pratiques a été établi pour les commerçants partenaires.

Monsieur STIEVENART prend la parole. Il est d'ailleurs déjà intervenu à ce sujet la fois dernière, le point a été discuté en commission et des propositions ont même été formulées.

Il rappelle que le règlement de taxe a été voté et que la distribution des sacs est incluse dans la taxe. De plus il y a une convention avec les commerçants qui limite la durée des bons au 31 décembre de l'année en cours. Il souhaiterait dès lors qu'une philosophie soit mise en place, à savoir, que tous les recours qui seront transmis pourront être examinés au cas par cas. Le Collège Communal a en effet le droit d'examiner tous les recours mais une fois que le délai de 6 mois sera passé, il ne pourra plus revenir en arrière sur la validité des bons. Il pense donc qu'il y a lieu de prendre une porte de secours. Il y aura en effet des cas auxquels ils n'auront pas pensé.

Monsieur STIEVENART donne ensuite un exemple, à savoir : il se présente le 31 décembre avec ses bons chez le commerçant qui lui répond qu'il n'y a plus de sacs, il revient quand alors ? Le 1<sup>er</sup> est un jour férié, il arrive donc le 02/01 et on lui répond que les bons ne sont plus valides, il se demande alors que faire ? Il insiste donc sur le fait que toutes les réclamations, dans l'intérêt des citoyens, doivent être examinées au cas par cas.

Il souhaite dès lors que soit inscrit dans le procès-verbal que l'Assemblée, à l'unanimité est d'accord par rapport à ce type de réclamation.

Monsieur le Bourgmestre est d'accord avec Monsieur STIEVENART. Le délai de 6 mois est donné pour venir chercher les sacs alors que dans l'ancienne méthode, il n'y avait que quelques jours et ensuite une séance de rattrapage. Si des gens arrivaient encore en dehors de ces périodes, ils n'étaient pas rejetés, et les sacs leur étaient quand même remis en toute bonne foi. Monsieur le Bourgmestre ne voit pas d'inconvénient à ce que les réclamations soient examinées au cas par cas.

Monsieur STIEVENART rappelle qu'au départ, il y a un règlement et maintenant il y a une convention. Il faut que les citoyens sachent qu'il y a une marge de manœuvre.

Monsieur le Bourgmestre lui signale que cela peut même être rajouté dans la convention.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, I. URBAIN, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT,  
Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN,  
T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO,  
F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE,  
A. MURATORE, C. RUELLE**

Décide :

Article 1 : d'approuver la convention à passer entre la Commune et les commerçants partenaires dans le cadre de la mise en place du système « chèque propreté ».

La délibération requise est adoptée.

**Enseignement - Arrêt des chiffres de population scolaire en primaire au 15 janvier 2018**

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, I. URBAIN, FI. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE**

Décide :

Articler 1<sup>er</sup> : D'acter les chiffres de population scolaire arrêtés au 15 janvier 2018 sur base des registres d'appel, et sur base desquels s'effectuera la répartition des emplois en primaire au 1<sup>er</sup> septembre 2018, à savoir :

<b>Ecoles / Implantations</b>	<b>Nombre d'élèves</b>
Calmette	94
Champ perdu	32
La Victoire	237 (235+(1x1,5))
La Libération	77 (72+(3x1,5))
Collard	70 = 147
Eugies	61 (59+(1x1,5))
Sars	51 (49+(1x1,5))
<b>Total =====&gt;</b>	<b>622 élèves</b>

Article 2 : De présenter ce point lors de la prochaine Copaloc.

La délibération requise est adoptée.

**Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.) : Rapport d'activités 2017 et demande de subvention**

Le CWATUP (Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine) prévoit l'octroi, aux communes de plus de 16.000 habitants, d'une subvention de 5.580€ pour le fonctionnement de leur Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.).

En 2017, la C.C.A.T.M. s'est réunie valablement à sept reprises. La Commune peut donc prétendre à l'octroi de la subvention auprès du Service Public de Wallonie.



En application de l'article 14 du Règlement d'Ordre Intérieur de la C.C.A.T.M., le rapport d'activités doit être approuvé par le Conseil communal.

Madame WILPUTTE, Présidente de la CCATM prend la parole et donne les informations y relatives, à savoir, un code de développement territorial (CoDT) est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2017. Il remplace le code wallon de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme et du patrimoine (CWATUP) et installe une nouvelle législation qui rassemble l'ensemble des règles applicables en matière d'aménagement du territoire.

Il ressort de cette nouvelle codification, notamment, des nouvelles règles relatives au fonctionnement et à la composition des CCATM. Néanmoins, pour une période transitoire (jusqu'au renouvellement des CCATM), toutes les règles relatives à sa composition qui figurent dans le CWATUP et dans les règlements d'ordre intérieur arrêtés par le Gouvernement restent d'application.

Dès lors, pour 2017, ce sont encore les règles du CWATUP qui s'appliquent et elles prévoient, notamment, que la Commune dont la Commission Communale de l'Aménagement du territoire et de la mobilité (CCATM) justifie de l'exercice régulier de ses compétences pour bénéficier de subventions (elle s'est réunie au moins 6 fois sur l'année avec le quorum des votes atteints (9 votants pour une CCATM de 16 membres + Président)). La subvention (6.000€ pour une CCATM de 16 membres + Président) est destinée à couvrir notamment les jetons de présence de 12,5€ auxquels ont droit les membres effectifs (ou leur suppléant le cas échéant) et de 25€ pour le Président (article 255 du CWATUP). Pour ce faire, la Commune doit introduire dans les 3 premiers mois qui suivent l'année pour laquelle la subvention est sollicitée le rapport d'activité (ainsi que le relevé des dépenses supportées par la Commune dans le cadre du fonctionnement de la commission).

Pour ce qui concerne la synthèse du rapport d'activités 2017, Madame WILPUTTE informe l'Assemblée que la CCATM s'est réunie 9 fois dont 7 avec le quorum atteint (formation sur la densification en milieu rural comprise). En 2014, elle s'est réunie 9 fois dont 6 fois avec le quorum atteint, en 2015, elle s'est réunie 9 fois avec le quorum atteint 8 fois et en 2016, elle s'est réunie 10 fois dont 7 avec le quorum atteint. Le nombre de dossiers examinés en 2017 est de 69 (66 en 2014, 84 en 2015 et 88 en 2016). L'avis de la CCATM a été sollicité pour 60 permis d'urbanisme dont 4 avis de principe. Il y a eu 4 consultations par le Collège en terme de permis d'urbanisme ou urbanisation (éventuellement à la demande du Fonctionnaire délégué ou de l'autorité de recours), 3 permis uniques (en Région Wallonne, le permis unique vise la décision unique de l'autorité compétente relative à un projet mixte, tenant lieu de permis d'environnement d'une part et de permis d'urbanisme d'autre part. Tous les permis uniques sont traités et délivrés par le Fonctionnaire délégué et non par la Commune), 1 formation (relative au CoDT) et 1 consultation pour le réaménagement d'un site.

De manière générale, la plupart des dossiers concernent des transformations d'habitation, des régularisations et des constructions d'habitation unifamiliale.

Madame WILPUTTE cite ensuite quelques dossiers plus particuliers, en mai 2017, il y a eu un avis de principe sur le projet SN Concept pour la rue du Chapitre pour la

construction d'un immeuble à appartements. En juin 2017, il y a eu le projet de CL Warneton Chemin de Binche à Frameries pour la construction d'un entrepôt pour le stockage de pommes de terre et de bureaux (2<sup>ème</sup> phase) ainsi que le projet Elia Asset pour la démolition de la ligne haute tension entre les postes de Ciplly et Pâturages. En décembre 2017, il y a eu l'avis de principe sur le projet Matexi pour la rue Général Leman pour la construction d'un immeuble de 12 appartements et l'avis de principe sur le projet Fortez pour la rue des Alliés 18-20 pour la construction d'un immeuble de 12 appartements.

Monsieur DISABATO remercie Madame la Présidente pour le résumé. Il voudrait en profiter pour rebondir un peu par rapport aux permis d'urbanisme. Il souhaite savoir ce qui a été fait pour absorber le flux. Il souhaite en effet savoir si le retard a pu être résorbé et voir ce qu'il en est par rapport au CoDt qui amène du retard supplémentaire.

Monsieur le Bourgmestre donne la parole à Monsieur le Directeur Général.

Monsieur le Directeur Général répond à Monsieur DISABATO que les dossiers qui étaient en retard sont terminés ou sont en voie de l'être. Il y a encore des dossiers en cours mais le retard a été résorbé. Au niveau du Codt, Monsieur le Directeur Général confirme à Monsieur DISABATO que cela fonctionne et que s'il veut des chiffres, il peut les fournir pour le prochain Conseil car il n'a pas tout en tête.

Monsieur DISABATO fera une question écrite à ce sujet.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, I. URBAIN, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, Cl. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE**

Décide :

Article 1<sup>er</sup> : D'approuver le rapport d'activités 2017 de la C.C.A.T.M.,

Article 2 : De faire suivre ledit rapport et ses annexes à la Direction de l'aménagement Local du Service Public de Wallonie en vue de l'octroi de la subvention

La délibération requise est adoptée.

**Intervention Turbo trucks Hainaut - Réparation du bus communal – TRA 393 – Recours à l'article L1311-5 du CDLD- Approbation de la décision du Collège**

Le petit bus communal immatriculé TRA393 utilisé régulièrement pour les transports scolaires est tombé en panne et les crédits nécessaires étant insuffisants pour

permettre à la société Turbo Trucks Hainaut d'effectuer les réparations, le Collège a décidé de prendre l'article d'urgence pour la remise en état du véhicule.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, I. URBAIN, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, Cl. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE**

Décide :

Article unique : d'approuver la décision prise par le Collège, en séance du 08 février 2018, visant à recourir à l'Article L1311-5 du CDLD afin de permettre les différents services de transports scolaires.

La délibération requise est adoptée.

**Dossier Commune de Frameries/S.A. Mobistar – Taxe sur les Pylônes – Exercice 2011 – Appel - Rectificatif.**

En date du 22 octobre 2012, la SA Mobistar introduit réclamation à l'encontre de la taxe sur les « Pylônes et Mâts » pour l'exercice 2011 – Art. 0003-00004 et 0007 pour un montant de 9.000 euros.

Le 14 mars 2013, le Collège Communal a rejeté la réclamation.

Le 23 février 2015, le Tribunal de Première Instance du Hainaut, Division de Mons, a déclaré la demande recevable et fondée, a annulé la taxe et a condamné la Commune à rembourser à la S.A. Mobistar toutes somme éventuellement perçues.

Suite à cette décision et à la lecture du jugement, Maître Tachenion conseille l'appel. Le Collège Communal décide donc en séance du 23 avril 2015, d'aller en appel de la décision rendue par le Tribunal de Première Instance du Hainaut Division de Mons et de demander l'autorisation au Conseil Communal, en vertu de l'article L1242-1 du CDLD.

Le 28 avril 2017, la Cour d'Appel de Mons avait demandé des précisions à la Commune dans un arrêt de réouverture des débats.

Les pièces ont été produites afin que la Cour ait tous les éclaircissements et d'autres conclusions ont été rédigées par Maître Tachenion.

Toutefois, Maître Tachenion précise dans son courrier du 11 janvier 2018, qu'en relisant attentivement les décisions prises par les instances communales concernant la régularité de la procédure en degré d'appel, il constate que la décision prise par le Collège Communal, le 23 avril 2015, est bien correcte, en revanche, en séance du 28 mai 2015, le Conseil Communal a décidé d'aller en appel. Or, ce n'est pas le

Conseil Communal qui décide d'agir en justice mais autorise le Collège Communal à agir en justice.

Maître Tachenion sollicite donc le Conseil Communal, afin de rectifier cette décision en confirmant qu'il est bien question d'autoriser le Collège Communal à aller en appel de la décision prise par le Tribunal de Première Instance du Hainaut Division de Mons du 23 février 2015. Cette affaire sera plaidée à l'audience du 23 mars 2018 à 11h20.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, I. URBAIN, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE**

Décide :

Article 1 :De rectifier sa décision du 28 mai 2015 en confirmant qu'il est bien question d'autoriser le Collège Communal à aller en appel de la décision rendue le 23 février 2015 par le Tribunal de Première Instance du Hainaut, Division de Mons.

La délibération requise est adoptée.

### **Impositions Communales – Exonération rue de la Montagne à la Bouverie – Exercice 2018.**

Dans le courant du mois d'avril 2017, des travaux de rénovation de la voirie ont débuté à la rue de la Montagne à la Bouverie.

Suite à ces travaux, les commerçants de cette rue, ont introduit une demande d'exonération pour les taxes communales, car leurs commerces ont subi une diminution de fréquentation.

Un relevé des commerçants pouvant bénéficier d'une exonération a été établi et il s'agit de Mme Marie-Christine Liénard, 61 rue de la Montagne à La Bouverie, exploitante du salon de coiffure « Elle et Lui » et Monsieur Dejaeger Philippe, 64 rue de la Montagne à La Bouverie, exploitant de la S.P.R.L. Constructions Dejaeger Philippe.

Pour rappel, en octobre 2011, lors de la rénovation de la rue des Alliés à Frameries, la même situation s'est présentée et le Conseil Communal, en séance du 26 avril 2012 a décidé d'octroyer à tous les commerçants une exonération sur la Force Motrice, les Enseignes, les Etablissements Dangereux, les Débits de Boisson et Débits de Tabacs.

Vu la situation actuelle, il y a lieu d'exonérer les deux commerçants précités pour les taxes, Force Motrice, Enseignes et le complément immondices indépendant pour 2018, vu que les taxes 2017 ont déjà été enrôlées et transmises.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, I. URBAIN, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE**

Décide :

Article 1 : D'accorder à Madame Marie-Christine Liénard et Monsieur Philippe Dejaeger, commerçants à la rue de la Montagne à la Bouverie, l'exonération des taxes suivantes : « Force Motrice », « Enseignes » et la partie Immondices indépendants, pour l'exercice 2018.

La délibération requise est adoptée.

### **Budget communal 2018 – Approbation - Information**

Le budget 2018 voté par le Conseil communal, en séance du 19 décembre 2017, a été approuvé en date du 31 janvier 2018 par le Gouvernement wallon.

Cette décision de tutelle doit, en vertu de l'article 4 du Règlement général de la comptabilité communale, être communiquée par le Collège communal au Conseil communal.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité des membres présents, à savoir,

**D. DRAUX, I. URBAIN, Fl. van HOUT, P. BOUVIEZ, A. MALOU, J. DONFUT, Ph. DEBAISIEUX, Gh. STIEVENART, A. CEUTERICK, F. URBAIN, T. LAPAGLIA, D. CICCONE, V. RUSSO, J-M. DUPONT, M. DISABATO, F. DESPRETZ, E.M. HAMOUMI, CI. DUFRASNE, A. WILPUTTE, A. MURATORE, C. RUELLE**

Décide :

Article unique : de prendre connaissance de cette décision du Gouvernement wallon qui approuve le budget communal de l'exercice 2018.

La délibération requise est adoptée.

## DIVERS

- 1) Monsieur Philippe DEBAISIEUX intervient et signale que Madame FONCK, absente pour raisons médicales a une interpellation pour le Collège et a donc demandé, vu son absence au Conseil, à Monsieur DEBAISIEUX de le faire pour elle. Elle souhaite en effet savoir où en est le projet de la ligne entre Ciplu et Pâturages car ORES procède à toute une série de travaux dans l'entité de Frameries. Elle a été sensibilisée par des riverains qui disent que des câbles haute tension seraient placés mais bien au conditionnel. Les travaux effectués par ORES seraient le remplacement de la ligne haute tension et il n'y a pas eu de communication aux riverains. De plus, qu'en est-il au niveau des trottoirs ? Il faudrait informer les riverains et veiller à diminuer les nuisances par rapport à ces travaux, à savoir, qu'ils ne durent pas trop longtemps et que les gens ne restent pas avec des tranchées ouvertes.

Monsieur le Bourgmestre prend la parole et informe l'Assemblée que la ligne haute tension dépend d'ELIA qui avait d'ailleurs rentré en 2013 un projet de ligne aérienne qui a été rejeté par le Ministre de Tutelle. Un deuxième dossier a ensuite été introduit et a également été refusé.

Par contre, comme la ligne existante est dans un mauvais état, Elia a obtenu un permis d'urbanisme pour le démantèlement de la ligne existante. Le Collège est en attente d'une proposition d'un nouveau tracé pour pouvoir réexaminer le dossier et il y aura ensuite une réunion citoyenne.

Actuellement, il n'y a pas de pose de ligne haute tension. Pour ce qui concerne les tranchées, il s'agit d'une demande qui a été faite par ORES qui doit tirer une ligne pour pouvoir améliorer le réseau. ORES prend les précautions nécessaires et ne pose des câbles que de moyenne et basse tension (maximum 10,5kv). Ces interventions ont d'ailleurs fait l'objet d'autorisation du Collège Communal en date du 04/05/2017. Il est vrai que cela occasionne quelques nuisances mais le service technique communal suit de près les réparations des trottoirs et des sentiers.

Monsieur le Bourgmestre signale ensuite, vu les diverses demandes de renseignements reçues, que le Collège à l'intention de mettre un article dans le prochain journal communal afin d'en informer les citoyens et également le mettre sur le site facebook de la Commune.

Monsieur DESPRETZ signale aussi un problème au niveau des travaux en cours à Eugies, à savoir que la société qui réalise ceux-ci ne procède à aucun nettoyage. Une tranchée qui remonte du calvaire à Eugies à proximité de la rue des Grenadiers est ouverte depuis des mois. Monsieur DESPRETZ souhaite alors savoir s'il n'est pas possible de mettre une couche de propreté à l'effet d'éviter les désagréments car cela dure depuis plus de 3 mois.

Monsieur le Bourgmestre va envoyer le service technique sur place afin de voir ce qu'il en est et ce qu'il y a lieu de faire.

- 2) Monsieur DISABATO interpelle le Collège par rapport au rond-point des 4 Pavés. En effet, il y a quelques années, le Collège avait décidé de lancer un

appel à projets dans le cadre de la mise en place d'une œuvre d'art mais à l'heure actuelle, il n'y a toujours rien de fait. Monsieur DISABATO souhaite dès lors savoir ce qu'il en est car cet endroit est un point d'entrée important de la Commune, il y a presque 10.000 voitures qui passent par-là quotidiennement. Il estime que cela commence à devenir très long et il faut dès lors décider de faire quelque chose même s'il s'agit d'un rond-point qui appartient à la région. Monsieur DISABATO pense que ce rond-point pourrait être agrémenté de verdure et être plus joli. Celui du PASS est en plus dans le même état.

Monsieur le Bourgmestre reconnaît qu'il est vrai que c'est long mais que le Collège n'est pas tributaire de cela vu que le rond-point appartient au SPW. Le projet date en effet de 2014. En date du 18 juin 2015, un bureau d'architecture de Mons a été désigné comme auteur de projet mais le Collège Communal avait souhaité que la hauteur de l'architecture proposée soit revue à la hausse. Des contacts ont alors été pris avec le bureau d'architecture et en juin 2016, le Conseil Communal a approuvé la convention de mise à disposition du site pour pouvoir aller plus loin mais la Région Wallonne n'a pas approuvé celle-ci car elle souhaitait inclure la Grand Rue dans la convention de gestion. Elle a donc remis une nouvelle version de convention.

Dès lors, Monsieur le Bourgmestre signale que pour l'instant, le Collège est en pour parler avec la Région Wallonne car seul, le Collège ne peut rien faire. Le « F » en béton ne convient pas à la Région car il serait trop haut et engendrerait dès lors des problèmes de stabilité, de sécurité, de coût et des difficultés de réalisation. Ils interdisent également les bordures chasse-roues donc il faut laisser faire les conducteurs fous.

Monsieur le Bourgmestre signale également qu'en début d'année, le Collège a répondu à un appel à candidatures réalisé par la Commission des Arts de Wallonie pour l'obtention d'une subvention de 7.500 € et qu'ils sont en attente d'une réponse. Si c'est positif, une réunion pour faire avancer le dossier aura lieu dans quelques semaines.

Monsieur DISABATO est bien conscient que l'on ne peut faire ce que l'on veut à cet endroit mais il souhaite faire une suggestion. Il pense qu'il y a moyen de mettre quelques plantations pour égayer le rond-point et que cela soit plus sympa. Il pense que cela pourrait être fait par le service technique communal et que la Région Wallonne n'y verrait quand même pas d'inconvénients. Il faut faire preuve d'un peu de volontarisme car les citoyens trouvent ce rond-point très laid. C'est bien de faire une belle parade de Noël mais cela donne une très mauvaise image de Frameries. Monsieur le Bourgmestre va questionner le service à ce sujet car il s'agit à ce rond-point de stabilisé et non de terre donc il faut voir si cela serait possible.

- 3) Monsieur DEBAISIEUX, quant à lui, souhaite revenir sur les travaux de la rue des Alliés. En effet, il y a des panneaux explicatifs qui annoncent les travaux, ceux-ci sont complètement abîmés. Il souhaite dès lors savoir s'il faut les maintenir car cela est dangereux, surtout en plein centre ou alors faire revenir la Société pour les remettre d'aplomb. Il signale également les soucis au niveau des plateaux ralentisseur.

Monsieur le Bourgmestre lui signale que c'est l'entreprise qui doit normalement les enlever et que cela a d'ailleurs déjà été demandé plusieurs fois. Il va encore insister. Pour ce qui concerne les plateaux ralentisseur, Monsieur le Bourgmestre va également se renseigner car il y a des garanties décennales.

- 4) Monsieur DEBAISIEUX intervient ensuite au niveau de la création du réseau points-Noeuds en cœur de Hainaut. Il est allé se balader au Ravel et a remarqué qu'il y avait pas mal de déchets et que des arbres étaient tronçonnés. Vu que les chemins ont été remis en état à Eugies, Monsieur DEBAISIEUX pense qu'il serait bien que l'on remette aussi en état le Ravel et éventuellement faire une campagne de nettoyage.

Monsieur le Bourgmestre l'informe qu'il y a déjà une campagne de nettoyage mise en place et que les déchets sont ramassés tous les mois. C'est un réel problème d'incivisme.

Monsieur STIEVENART passe très régulièrement par là et sait très bien que le nettoyage est effectué régulièrement, mais c'est perpétuel. Il trouve inadmissible que les personnes insolvables puissent tout se permettre alors que les personnes solvables sont tenues de payer leurs procès-verbaux. Il pense qu'il va falloir poser des limites et donner des peines d'intérêt général. A Belle-Vue, c'est la même chose, le nettoyage est bien effectué et quand on repasse deux jours plus tard, c'est dans le même état.

Monsieur le Bourgmestre va voir ce qu'il y a lieu de faire avec ces personnes inciviques.

Monsieur STIEVENART propose un système de caméras mobiles car cela ne peut plus durer.

- 5) Monsieur DISABATO revient sur la reprise du site Doosan. Il souhaite en effet savoir où en est le dossier. Il faut être attentif à ce que ce site ne devienne pas un chancre, il s'inquiète à ce sujet. Il sait que Lock'O fait de l'entreposage mais cela ne créera pas d'emplois puisque cette société met à la disposition des particuliers des box. Il se demande dès lors ce que l'on va accepter comme activités à cet endroit. Il trouve que ce genre d'entreposage devrait plutôt se faire dans le zoning, ce qui éviterait de traverser l'axiale boraine pour y arriver. Il pense qu'il serait bien que l'entreprise vienne expliquer le projet car en terme de mobilité, cela va amener de vraies difficultés.

Monsieur DUPONT prend la parole et est bien conscient qu'il s'agit d'une situation préoccupante depuis presque trois ans et demi. Une série d'initiatives ont été prises en concertation avec l'IDEA pour essayer de susciter des candidats repreneurs mais le site est privé donc cela a pris du temps car il a déjà fallu un peu plus d'un an pour que la direction coréenne réalise qu'elle devait faire une étude de pollution qui engendre bien entendu des frais. Une année a donc été perdue. Il y a eu des candidats pour des activités créatrices d'emplois.

Il ajoute que depuis quelques mois, il y a un repreneur qui est plus qu'intéressé et qui fait une activité de stockage, c'est la Société Lock'O. Monsieur DUPONT a d'ailleurs



eu l'occasion de les rencontrer dans la région namuroise. Cette société met à disposition des particuliers et des professionnels des box à des prix compétitifs pour entreposer les biens pour une durée à définir. Le site est entièrement sécurisé et surveillé par des caméras.

Cette société est prête à investir 13 millions d'euros pour ce site. Par rapport à la mobilité, Monsieur DUPONT pense que cela n'engendrera pas plus de nuisances que la Société Doosan puisque là, il s'agissait de semi-remorques. Il ne dit pas qu'il n'y en aura pas mais en tout cas pas plus qu'avant. Une rencontre est d'ailleurs programmée avec cette société.

Des informations complémentaires pourront donc être données lors d'un prochain Conseil. Mais il est clair que cela reste un site à caractère industriel.

Monsieur le Bourgmestre confirme qu'il ne s'agit pas de stockage industriel mais plutôt de petites et moyennes cellules louées à des petites et moyennes entreprises.

Monsieur DISABATO confirme qu'en terme de nature de l'activité, il y aura une série d'emprunteurs qui va générer beaucoup plus de déplacements.

Monsieur DUPONT informe Monsieur DISABATO que pour les accès au site, en fonction des dispositions et de la nature des activités, il y aura des dispositions à prendre pour fluidifier les entrées et les sorties du site. De ce qu'il a vu sur les deux sites qu'il a visités, Monsieur DUPONT confirme qu'il n'y a rien d'industriel et il y aura un permis d'exploiter.

Monsieur DISABATO souhaite savoir ce qu'il en est de l'étude de sol ?

Monsieur DUPONT lui répond que la direction coréenne est tenue de la communiquer. Cette étude permettra à l'acquéreur de connaître le degré de pollution.

Monsieur DISABATO souhaite obtenir une copie de cette étude et qu'une copie soit également transmise aux chefs de groupe.

- 6) Monsieur Fabian URBAIN intervient quant à lui par rapport à la zone bleue près de l'Eglise et demande s'il n'est pas possible, durant la durée des travaux, d'obtenir une carte riverain. Il est conscient qu'il y a un contrat avec la Société Indigo mais il estime que ce serait bien pour les riverains de la Grand Rue et de la Place.

Monsieur le Bourgmestre lui répond qu'une carte riverain c'est compliqué mais qu'avec un peu de bonne volonté il y a des parkings accessibles comme le parking de l'Administration Communale, celui du Carrefour,... Il y a dès lors des alternatives pour la population.

Par contre, si on distribue des cartes aux riverains, il n'y aura pas assez de places pour que tout le monde se gare et cela engendrerait alors d'autres problèmes. De plus, la zone bleue a été demandée par les commerçants. Si on prend cette décision, on repart à zéro d'autant plus qu'il y a de grands parkings disponibles.

Il reste deux mois maximum à patienter. Les travaux seront normalement terminés d'ici fin avril.

- 7) Monsieur DISABATO interpelle par rapport à un sujet important ce jour au niveau de l'actualité. Il s'agit des sans-abris. Il fait en effet très froid et passer une nuit dehors par ce temps est inadmissible. S'il y en a à Frameries, ils sont en danger, ils doivent donc être accueillis ou mis à l'abri de force dans une pièce chauffée. Il demande alors si la Commune a envisagé une telle initiative. Et s'il y en a, y-a-t-il des contacts avec eux ?

Monsieur DUFASNE prend la parole et dit qu'apparemment il y aurait deux personnes qui dorment actuellement dans les tribunes du RSB, cette information n'a toutefois pas été vérifiée.

Monsieur DONFUT a fait le point avec ses services et un plan grand froid va être mis en place. Sur Frameries, le sans abri est un phénomène peu connu mais qui commence à arriver. Pour ce qui est du plan grand froid, le CPAS met à disposition un lieu chauffé en journée où, en cas d'urgence médicale, le médecin passe. Il y a également un cofinancement avec le Relais social de Mons qui prend en charge les sans-abris qui en font la demande volontairement.

Monsieur DONFUT demande, s'il y a des cas connus sur Frameries, de prendre contact avec les assistants sociaux du CPAS qui sont très proactifs et il ne faut pas hésiter à envoyer les personnes ou des cas connus. Pour ce qui concerne les personnes qui sont au RSB, Monsieur DONFUT va envoyer le service de garde.

### **Adoption du procès-verbal de la dernière séance (Séance publique)**

Il s'agit de la séance du 29 janvier 2018.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

La délibération requise est adoptée.

Par le Conseil,  
Le Directeur Général,

Philippe WILPUTTE

Le Bourgmestre ff. – Président,

Didier DRAUX